

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

<u>POLICE</u>	
<u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u>	
FARCIENNE : Modification du Règlement de Police.	<u>349-350</u>
RUMES : Approbation du nouveau règlement relatif à la « délinquance environnementale » ainsi que le « Règlement général de Police ».	<u>351</u>
RUMES : Règlement de Police.	<u>352</u>
ENGHIEN : Règlement de Police.	<u>353</u>
CHATELET : Règlement de Police.	<u>354</u>
COLFONTAINE : Approbation des modifications du « Règlement général de Police ».	<u>355</u>
LA LOUVIERE : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>356</u>
TOURNAI : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>357-370</u>

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 17 juillet 2023, j'ai décidé d'approuver la modification de l'article 105 de la section 15 « Nuisances causées par la présence d'animaux errants ou nuisibles du règlement général de police.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 août 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du règlement relatif à la lutte contre la délinquance environnementale.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Rumes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 31 août 2023, j'ai décidé d'approuver le nouveau règlement relatif à la « Délinquance environnementale » ainsi que le « Règlement général de Police ».

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Rumes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 9 novembre 2023, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police administrative générale relative à la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Enghien – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 7 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux modifications apportées au « Règlement général de Police ».

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Châtelet – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du chapitre 1 du « Règlement communal » en matière de délinquance environnementale, applicable sur le territoire de la Ville de Châtelet.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Colfontaine – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver les modifications du « Règlement Général de Police ».

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de La Louvière : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlement communal de Police – Délinquance environnementale

Par décision du Conseil communal en date du 19 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement communal relatif à la délinquance environnementale tel qu'il a été modifié.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée triangulaire rue des Déportés de Blandain section BLANDAIN.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement de pistes cyclables dans la rue de la Taverne de Maire section FROYENNES.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'une piste cyclable à contresens dans la rue des Roselières section FROYENNES.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de l'accès aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse en charge excède 7,5 tonnes, excepté pour la desserte locale, au départ de son n°1(carrefour avec elle-même) dans la rue Haute section TEMPLEUVE.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner sur une distance de cinq mètres via le tracé d'une ligne jaune discontinue, dans la rue Général Ruquoy à l'opposé du n°4 côté impair section TOURNAI.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement d'un passage pour piétons dans la place de la Chapelle à son débouché avec la rue Abbé Dropsy via les marques au sol appropriées section KAIN.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement à durée limitée (30 minutes) dans la rue de Néchin face au n°20 section TEMPLEUVE.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la chaussée de Lille face au n°59, cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6m ». L'emplacement sera délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle section TOURNAI.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction du stationnement dans la rue des Bouchers Saint-Jacques, sur une distance de 6m, du côté pair le long du n°2 via le placement d'un signal E1 avec flèche montante « 6m ». Afin d'accroître la visibilité de cet emplacement, un panneau additionnel « dépose-minute » sera ajouté ainsi que la mention « dépose-minute » reproduite au sol section TOURNAI.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression du dernier emplacement de stationnement dans la place Reine Astrid face au n°1 section TOURNAI.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite dans l'avenue de Maire face au n°22 section TOURNAI.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la réservation de la circulation aux piétons et cyclistes, rue de la Croix de Pierre, dans la partie de la voie publique nouvellement réalisée en saillie du côté droit (en direction de la chaussée de Douai), entre la chaussée de Douai et la rue des Déportés de Froidmont via le placement de signaux F99a et F101a section FROIDMONT.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la chaussée de Courtrai face au n°60 section FROYENNES.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création de zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 m, distantes de 18 mètres et disposées en une chicane à l'opposé du n°5 et à l'opposé du n°6 avec priorité de passage vers la RN7 via le placement de signaux B19, B21, A7 et les marques au sol appropriées rue René Lefebvre section LAMAIN.

Mons, le 21 novembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ